



N° d'épreuve FFM ——— **271**
 Moto-Club ——— **MOTO-CLUB BAUGEOIS**
 N° d'affiliation ——— **CO-108**
 Date ——— **26 et 27 mai 2018**
 Lieu ——— **La Folie à Pontigné 49150 BAUGE EN ANJOU**
 Organisateur technique - **Moto-Club baugeois**
 E-mail ——— **marie.odile.menard@orange.fr**
 Téléphone ——— **02 41 89 29 04 ou 06 27 43 77 49**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	————— LARDEUX Pascal	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre*	————— FAIVRE Joël	Licence : 009935
Membre du Jury	————— GENTIL Jean-Claude	Licence : 011345
Membre du Jury	————— MORIN Jean-François	Licence : 046535
Commissaire technique responsable	————— PICHOT Christophe	Licence : 042198
Responsable du chronométrage	————— EVARD Véronique <i>LARDEUX Nurielle</i>	Licence : 191631 <i>026205</i>

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Chpt national sidecar cross	16 ans		150 à 750cc 2T ou de 350 à 1000cc 4T ou 150cc 4T	65 €
National féminines	15 ans		Open 2T à partir de 125 ou open 4T à partir de 250	32 €
Chpt ligue quad	13 ans		250 à 700, 2T ou 4T	32 € Ligue et hors ligue
Ligue 125 minicross	13 ans		125 2T - MXF ligue	32 € Ligue Pays de la Loire uniquement
	7 à 11 ans		50 ou 65 cc	à partir de 17 € ligue et hors ligue
Criterion MX1-MX2	13 ans		250 cc / 450 cc	32 € Ligue Pays de la Loire uniquement

Engagement :

Site Internet ---- **engage-sports.com**
 Contact ----- **GUILLOTEAU Philippe**
 Téléphone ----- **02 41 52 38 91** E-mail --- **guilloteau49260@aol.com**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : **10 €**
 Caution : **100 €**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **FAULQUE Patrice**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **Angers**

Temps de trajet (en min) **35'**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **La Folie à Pontigné**

Adresse **49150 BAUGE EN ANJOU**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1 880 m**

Largeur minimum de la piste **8 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **30**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **29 mars 2018**

M.O. Yeuand

MOTO CLUB BAUGEOIS
 Hôtel de Ville - BAUGE
 49150 BAUGE EN ANJOU

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :